

Aspremont
Castagniers
Colomars
Duranus
Falicon
La Roquette-sur-Var
Levens
Saint-André de la Roche
Saint-Blaise
Saint-Martin-Du-Var
Tourrette-Levens
La Trinité

Entre voisins

la Revue du SIVoM Val de Banquière - Février/Mars/Avril 2010

Quoi de neuf pour 2010 ?

TOUS LES PROJETS À VENIR

**PETITE
ENFANCE**

Pôle d'accueil de La Trinité / Ateliers enfants-parents

Dossier MAINTIEN À DOMICILE

Découvrez les prestations du service social

ENVIRONNEMENT

Le Contrat de Rivière des Paillons

Le mot du Président



2010 : une bonne année pour notre SIVoM !

Notre intercommunalité de proximité continuera son expansion cette année encore.

En effet, toutes les communes adhérentes, de petite ou moyenne importance, souhaitent de plus en plus confier à notre SIVoM leurs compétences dont les usagers louent unanimement la qualité du service rendu.

Au nom des Maires et des élus des douze communes, je tiens à remercier le personnel qui travaille avec beaucoup de générosité et de dévouement.

Le bonheur dans les yeux des personnes âgées et la satisfaction des parents des tout petits est notre voie de motivation...

Honoré Colomas,
Président du SIVoM Val de Banquière

> **Détails des nouvelles prestations de la compétence sociale en page 6**

> **Retrouvez la compétence environnement et des infos sur le Contrat de Rivière en page 11**

LES NOUVEAUTÉS 2010

Avec 204 agents employés et la mise en place de nouveaux services de proximité, notamment dans le social, le SIVoM Val de Banquière est plus que jamais présent auprès des administrés. Le syndicat développe également ses actions dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse. Les objectifs : mailler correctement le territoire pour que les 3/17 ans trouvent une structure proche de leur commune, accompagner les enfants dans leur passage vers l'adolescence, et pérenniser un accueil de qualité. Côté travaux, de grands chantiers sont en cours.

Petite Enfance

Plus de places !

Depuis fin janvier, le SIVoM a commencé les travaux d'extension et de réaménagement des crèches de Saint-André de la Roche (+10 places) et de Castagniers (+5 places). Le syndicat a également entrepris la

construction du Pôle Petite Enfance de La Trinité depuis le 29 septembre 2009.

Au total, le territoire du SIVoM Val de Banquière s'enrichira de 66 places d'accueil entre 2010 et 2012.



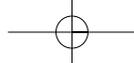
Photomontage ci-dessus : grâce à l'acquisition d'une propriété attenante par la commune et l'adjonction d'un bâtiment, la crèche de Saint-André gagnera entre 120 et 130 m² de surface au sol et bénéficiera de 10 places d'accueil supplémentaires. Les grandes nouveautés de la structure, conçue par l'architecte Gilles Mayance, restent l'augmentation de la surface des espaces extérieurs et la création d'une cuisine. Les travaux d'extension devraient se terminer début 2011.

Quantité mais qualité !

A partir de 2010, une équipe composée de trois C.A.P Petite Enfance va être mise en place pour assurer des remplacements, en cas de besoin, dans les crèches intercommunales. Ainsi, les quotas d'encadrement réglementaires seront toujours assurés.

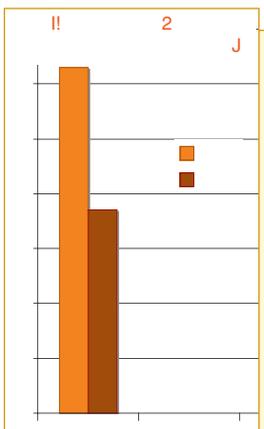
Service Info Petite Enfance

Un numéro de téléphone unique, le **04 92 00 50 53**, est en service pour toutes les familles qui se questionnent sur les modes d'accueil existants sur le territoire du SIVoM. Au bout du fil, les professionnelles de la petite enfance informent les parents de manière exhaustive et les orientent dans leurs recherches.

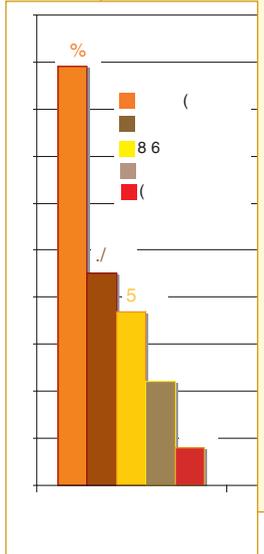


9 1 ! 2) 3 2 C 3 8 3
 1 , 6 6 - ! 8 !)) / 1)
 ! 1 2 /! 5 ! 5 3 C 3 2) 3
 2 ! ! 2 3) E 3 2) E-
 ! 1 ! 6 !) 1 ! !
 !) ! ! , 6 1 9 A-
 ?) ! ! ! B) 3 ? 5 3
) 6 - ' 2 3

C 3 8 3
 D
 C 3 2) 3
 E 1 ,) E-
 !
 6
 2 1 3 !
 3 3
 1 3 H-)



! %
 ()
 , -
 0 ./
 1 - 2 1) / 3 2 / 2 !
 4 3 2 !
 (3 5 6 !
 (2 2) 8 , 7 -



(6 3 !
 2 5 !
 2 6)
 3 8 !) 3



)
 3 3 :) !
 D 3 3 3
 4 3
 2 3
 2 D



Entre voisins

Petite Enfance



Pôle d'accueil Petite Enfance

Longtemps attendu par les familles, le futur Établissement Multi Accueil Intercommunal (EMAI) de La Trinité ouvrira ses portes en 2011. Une crèche de plus ? Mieux que cela ! Au cœur même de l'établissement, un centre de formation permettra à toutes les assistantes maternelles qui le souhaitent de se perfectionner dans leur métier. Au final, c'est un véritable Pôle Petite Enfance qui est en train de naître sur le site de la Villa Tagnati. Un projet chaudement salué par le Ministre chargé de l'Industrie et Maire de Nice, Christian Estrosi.

1 Répondre aux attentes des familles

Situé en plein centre ville, facile d'accès, le Pôle Petite Enfance abritera un centre de formation, une crèche collective de 45 places avec cuisine intégrée, une crèche familiale de 24 places, les activités du Relais Assistantes Maternelles (RAM), mais aussi un accueil enfants-parents. Les professionnels de la petite

enfance pourront ainsi répondre à toutes les questions que se posent les familles sur les différents modes d'accueil existants, publics ou privés.

L'ouverture du Pôle, prévue en 2011, portera à 430 le nombre de places d'accueil disponibles sur le territoire du SIVoM.



“ Ce projet est une des réponses aux mamans qui souhaitent s'épanouir et évoluer professionnellement tout en élevant leurs enfants dans la dignité ” Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie

Marlène Bassi, responsable du service petite enfance, présente l'EMAI :

“La Direction et toute l'équipe d'encadrement de La Galipette, l'actuelle crèche de La Trinité, ont été associées au projet. Nous avons fait remonter les besoins aux architectes pour qu'ils en tiennent compte dans l'élaboration de la structure.

Le rez-de-chaussée va ainsi abriter la petite et la moyenne section, avec la possibilité de les faire évoluer

ensemble dans les salles de vie. Une salle de psychomotricité et une cuisine seront également présentes”.

“Autre grande nouveauté, le futur EMAI est implanté en centre ville : il sera plus facile pour la crèche de s'ouvrir sur l'extérieur et de collaborer avec des partenaires, les médiathèques par exemple”.

“Les partenariats seront également très présents à l'intérieur même de l'EMAI. Le premier étage sera un peu la plaque tournante de

l'établissement grâce à “l'accueil enfants-parents” : un personnel administratif et l'équipe du RAM accueillera les familles afin de les diriger au bon endroit, au bon moment. Une équipe composée d'Éducateurs Jeunes Enfants (EJE) et d'Auxiliaires de Puériculture fera également fonctionner le premier niveau. Sans oublier le centre de formation et les assistantes maternelles, avec qui l'EMAI aura de nombreux échanges.”

2) Pérenniser la qualité de l'accueil à domicile

Pour répondre aux besoins des familles, les pouvoirs publics ont décidé d'augmenter, au niveau national, le nombre d'agrément délivrés aux assistantes maternelles et d'en assouplir certains critères.

« Cet objectif de qualité d'accueil est devenu un élément intercommunal fédérateur pour tous les professionnels et nos élus » Honoré Colomas, Président du SIVoM Val de Banquière

Plus de places disponibles pour les enfants, c'est bien, à condition que la qualité d'accueil à domicile et la sécurité soient toujours au rendez-vous !

Grâce au centre de formation, les nounous du territoire pourront régulièrement suivre des modules, d'une durée de 2h, animés par des professionnels de la petite enfance et de la santé.

Des thèmes tels que l'hygiène

alimentaire, la sécurité ou l'épanouissement de l'enfant y seront abordés, et permettront aux participantes de se perfectionner dans leur métier, de revoir certaines

Un travail de réflexion a été mené avec les assistantes maternelles du territoire afin de connaître leurs besoins. Divers projets sont nés de ces rencontres, dont le développement des partenariats avec les crèches et le renforcement des temps d'animations proposés par le RAM.

A terme, une charte qualité, qui regrouperait le contenu détaillé des formations ainsi que les valeurs associées à l'accueil à domicile, pourrait être définie.

notions, ou encore de préparer le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) Petite Enfance.

3) Renforcer les liens entre assistantes maternelles et crèches

Bien sûr, une question se pose : « QUAND les assistantes maternelles auront-elles le temps de suivre des formations puisqu'elles prennent soin des enfants la journée ? ». Toute l'originalité du

projet est là ! **Les assistantes maternelles viendront au Pôle Petite Enfance AVEC les petits bouts qu'elles accueillent.**

Ainsi, pendant qu'elles participeront à leurs modules au centre de

formation, les enfants seront confiés à l'EMAI. Là, ils apprendront la vie en collectivité, participeront à des jeux d'éveil et de socialisation avec les autres bambins de la crèche. Un projet innovant, unique en France.



Pose de la Première Pierre

Vendredi 15 janvier, **Christian Estrosi**, Ministre chargé de l'Industrie, Maire de la Ville de Nice, **Eric Ciotti**, Président du Conseil Général 06, **Honoré Colomas**, Président du SIVoM Val de Banquière, **Jean-Louis Scoffie**, Maire de La Trinité, **Christophe Marot**, Sous Préfet Nice Montagne, **Rudy Salles**, Député des Alpes-Maritimes, ont posé la "première pierre" du Pôle Petite Enfance, lançant ainsi officiellement les travaux de construction.

Lors de la cérémonie, le Ministre chargé de l'Industrie a salué le projet - qui "permet d'offrir à chacun l'égalité des chances" - et plus généralement "l'action du SIVoM menée dans le domaine de la petite enfance".

Jean-Patrice Calori et Marc Botineau, architectes du Cabinet Calori Azimi Botineau expliquent le projet

Un ensemble paysager

« Le site est étagé sur plusieurs niveaux. Il s'étend des collines du chemin de l'Oliveia jusqu'au boulevard Suarez, une artère principale du centre ville. Nous avons donc voulu créer un bâtiment qui relierait, de manière douce et naturelle, la partie haute et la partie basse de la commune. Par exemple, grâce à l'utilisation de lignes horizontales, la structure fera écho aux restanques du terrain et s'intégrera parfaitement dans le paysage. »

Un lien social

« Tout le projet repose sur l'idée de créer un lien. Ce lien se veut social mais aussi générationnel : l'entrée dans le bâtiment par un atrium baigné dans la lumière, l'ouverture sur des jardins et l'accès à la Villa Tagnati, (un bâtiment historique), traduisent une certaine convivialité, un endroit où tout le monde peut communiquer. Il y aura également un double accès au bâtiment, par le boulevard Suarez et par le chemin de l'Oliveia. »

Ateliers enfants-parents

Avez-vous déjà fabriqué des pâtes, cuisiné une bonne galette des rois, interprété un spectacle de marionnettes... dans une crèche ? La crèche halte-garderie La Barboteuse à Castagniers et la crèche La Galipette de La Trinité proposent des activités réservées aux enfants et aux parents pour souder les liens familiaux tout en s'amusant. Rien que du bonheur !

En se rendant aux ateliers, les parents savent déjà qu'ils vont devoir mettre la main à la pâte. En effet, pas question d'être simple spectateur, ici tout le monde participe, au même titre que les enfants !

« En participant aux activités, les adultes retrouvent leur âme d'enfant, l'angoisse de la responsabilité tombe. C'est un véritable moment de partage » Chantal Stora, Directrice de la crèche La Barboteuse

Alors qu'en 2001, au commencement des ateliers, les animations tournaient autour de trois thèmes principaux (la peinture, les marionnettes et l'éveil corporel), elles sont aujourd'hui très diversifiées. Généralement, ce sont les accueillantes qui proposent les activités mais les parents sont toujours les bienvenus pour soumettre des idées, et il arrive même qu'ils en inspirent. Un papa connaît un sentier de randonnée ? Faisons une balade au prochain atelier ! Mais attention,

toutes les rencontres sont travaillées au préalable par l'équipe de la crèche et les intervenants extérieurs. Comme le rappelle Chantal, directrice de La Barboteuse, "cette étape de préparation est essentielle pour que les parents, les professionnels de la

petite enfance et les intervenants extérieurs soient dans une cohésion. L'enfant a ainsi un seul référent : l'Adulte".

De plus, l'objectif des ateliers est que les tout-petits, les grands de 2 à 6 ans et les parents puissent s'épanouir équitablement dans l'activité. Personne n'est mis de côté !

« Les parents rencontrent d'autres familles et des professionnels de la petite enfance. Ils sont dans un lieu d'écoute et de dialogue, entourés de personnes attentives à leur quotidien »

Vanessa Avenoso, Vice-présidente de la compétence petite enfance

★ Ateliers de La Trinité : tous les mercredis, de 14h30 à 16h30.

Tél : 04 93 54 31 55

Ateliers de Castagniers : un samedi sur deux, de 10h à 12h.

Tél : 04 93 08 35 09

★ Les ateliers sont gratuits et ouverts à tous les enfants de 0 à 8 ans, accompagnés d'au moins un de leurs parents ou d'un adulte tuteur. Des animatrices (intervenants extérieurs) et des éducatrices (personnel de la crèche) forment l'équipe accueillante.

★ Les ateliers ont lieu dans les crèches mais aussi en extérieurs : balade en forêt, baby gym au gymnase, lecture à la médiathèque...

★ Les programmes des ateliers et de nombreuses informations sont disponibles sur le site internet du SIVoM : www.sivomvaldebanquiere.fr

Au sein de la crèche, les mamans et les papas s'attendent à trouver un soutien de la part des éducatrices... et sont agréablement surpris d'en recevoir aussi des autres parents !

En effet, dans ce lieu spécifique, les familles avec des parcours de vie différents se retrouvent à la même table avec des préoccupations identiques : l'éducation, les étapes du développement de l'enfant, les comportements à adopter face à une situation difficile, les joies et les soucis d'être parents... Les ateliers privilégient les interactions enfants/parents mais également les échanges parents/parents !



Entre voisins page 5



Fabrication de pâtes avec papa et les copains

Service de Maintien à Domicile

Un service de proximité pour tous

Aux côtés de Joël et Patricia, deux agents sociaux qualifiés, partez sur le terrain à la découverte des prestations phares du Service de Maintien à Domicile, “le portage de repas” et “l’aide à domicile”. Les regards croisés du personnel et des bénéficiaires permettent de mieux comprendre le fonctionnement d’un Service en pleine évolution, les besoins et les attentes des personnes fragilisées. Entrez dans les coulisses de la compétence sociale du SIVoM !



Les besoins



➔ En 2005, 296 900 personnes étaient âgées d’au moins 60 ans dans les Alpes-Maritimes, soit 28% de l’ensemble de la population du département. 7,5% de ces personnes sont dépendantes.*

➔ La majorité (71%) des personnes dépendantes vivent à domicile. Parmi elles, 28% seraient seules.*

➔ La part de la dépendance augmente fortement avec l’avancée en âge. 50,4% des personnes dépendantes ont plus de 85 ans.*

➔ 107 personnes bénéficient actuellement des prestations du Service de Maintien à Domicile.

*Source : enquête INSEE “Handicap, incapacité et dépendances en 2005”

Les “PLUS” du service de Maintien à Domicile +++

✓ Toutes les prestations ont obtenu l’Agrément Qualité de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Grâce à cet agrément, les inscrits ont droit au “tiers payant”.

✓ Les bénéficiaires ont la possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique du Service. Celui-ci est consulté régulièrement par les agents sociaux, qui peuvent ainsi intervenir à tout moment en cas d’urgence.

✓ Le Service de Maintien à Domicile garantit la continuité de ses prestations. Celles-ci sont assurées les jours fériés et en période de vacances.

✓ Le Service de Maintien à Domicile propose des horaires flexibles et modulables en fonction des besoins.

✓ Dès leur demande d’inscription, les personnes fragilisées sont épaulées : les agents du Maintien à Domicile analysent leur situation et les aident à percevoir des allocations de la part d’organismes tels que le Conseil Général, les Caisses de Retraites ou les Mutuelles.

✓ Les prestations du Service de Maintien à Domicile peuvent être réglées par Chèques Emploi Service Universel (CESU)

“ Nos orientations se focalisent sur le développement qualitatif du service à la personne parce qu’il est important de préserver l’identité, l’intégrité et la dignité de la personne âgée ”

Marie-Alice Hivet, Vice-présidente de la compétence sociale

contact

Si vous souhaitez bénéficier des prestations, ou recevoir de plus amples renseignements, n’hésitez pas à contacter les agents du pôle administratif.

Tél : 04 97 00 07 30

Du lun. au ven. de 9h à 12h et de 13h à 17h

Maison des Séniors
Résidence la Laupia - 2 rue du Ghet
06 730 Saint-André de la Roche

www.sivomvaldebanquiere.fr

Portrait

Joël, un livreur à l'écoute

Portage de repas à domicile

Il est 8h. Nous retrouvons Joël au 2 rue du Ghet, dans les locaux du Service de Maintien à Domicile. Le soleil se lève à peine sur Saint-André de la Roche et le livreur est déjà prêt à entamer sa tournée.

Une question d'organisation

« Je livre à Saint-André, Levens, Tourrette-Levens, Duranus, c'est le secteur 1 », confie Joël, « On regroupe les communes, cela permet de couvrir moins de distance et de mieux connaître les bénéficiaires. Un autre agent s'occupe du secteur 2 (Saint-Martin-Du-Var, Saint-Blaise, Falicon, Aspremont, Colomars, Castagniers et la Roquette) de 13h à 16h30. Nous ne livrons pas pour le jour-même mais pour le lendemain. Les personnes sont ainsi assurées d'avoir leur repas du midi.»

Première étape du parcours : la zone industrielle de La Vallière. C'est là que la société SNRH prépare les repas, les conditionne en barquettes individuelles et les répartit selon les

congeler, tout en respectant les règles d'hygiène.

« Le portage s'effectue du lundi au vendredi avec des repas prévus pour le week-end et les jours fériés. Les menus, élaborés à partir des conseils d'une diététicienne, sont variés et adaptés à l'état de santé des bénéficiaires »

régimes. « Les bénéficiaires de la prestation peuvent demander des menus spéciaux, selon leur état de santé. Les sacs de couleurs jaunes correspondent aux repas standards, les verts aux repas sans sucre, les bleus aux repas sans sel. Il y a même des menus mixés pour les personnes qui ont du mal à mâcher ». Une fois comptés, les repas sont soigneusement chargés dans la camionnette du service social, un véhicule équipé d'un frigo à 3° qui permet de conserver parfaitement les aliments, sans les

Joël jette un dernier coup d'œil sur sa feuille de route - le précieux document, rédigé la veille par le Pôle Administratif, lui indique les noms des bénéficiaires, leurs adresses et le type de repas qu'ils souhaitent se faire livrer – et s'installe au volant. En route pour l'arrière-pays niçois !

Convivialité et veille sociale

Les communes défilent et au cours de ses livraisons, Joël croise quelques aides à domicile chez les bénéficiaires.



Depuis 2007, René se fait livrer ses repas à domicile

En quelques chiffres...

➔ Le "Portage de repas à domicile" mis en place par les 12 communes du SIVoM possède les tarifs les plus bas des Alpes-Maritimes : 7€ par repas (la moyenne départementale s'élève à 8,50€/repas).

➔ Ajouté à cela, les aides versées par le Conseil Général et les démarches des conseillères auprès d'autres organismes financeurs (Caisses de Retraites et Mutuelles) permettent de baisser significativement la facture !

Voici le cas de Laurent, bénéficiaire de Saint-Martin-Du-Var :

7,00€	(tarif initial)
- 3,50€	(obtention de l'APA, aide du Conseil Général)
- 3,50€	(aide obtenue auprès des Caisses de Retraites)

> Un tarif fortement réduit !

« C'est assez fréquent. » dit-il. « La plupart des inscrits au Service de Maintien à Domicile ont droit aux deux prestations, le portage de repas et l'aide à domicile ». En un an et demi de travail pour le SIVoM, l'agent connaît tous les bénéficiaires et a su instaurer auprès d'eux un véritable

Que ce soit en zone rurale ou en zone urbaine, cette complicité et cette mission de veille sociale apportent à la prestation une dimension humaine bien appréciable. Lorsque Joël gare sa camionnette au milieu de nulle part et commence à marcher sur un petit chemin de campagne, il

“ 90 personnes bénéficient actuellement du portage de repas à domicile, et 436 repas sont servis chaque semaine ”

climat de confiance. A chaque rencontre, il prend des nouvelles de leur état de santé, échange sur les sujets d'actualité ou s'enquiert de leur quotidien. Et si un jour, Joël notait un changement moral ou physique chez une des personnes ? « J'ai toujours avec moi un téléphone portable qui me permet de joindre le Pôle Administratif. Si je note une dégradation de son état, j'avertis ma direction et une procédure d'alerte est déclenchée si besoin ».

explique : « il faut continuer à pied pour accéder à la maison. Même les ambulances ne veulent pas venir jusqu'ici ». Il lui arrive également de monter à pied au 9^{ème} étage d'un immeuble parce que l'ascenseur est en panne. C'est cela le Service Public !

Interrogée sur la prestation, la plupart des bénéficiaires souhaiterait avoir des repas plus variés, mais tous saluent le même point : la livraison, « toujours effectuée avec le sourire ».



Joël chargeant les repas dans sa camionnette avant la livraison. Le véhicule est équipé d'un frigo à 3° pour conserver les aliments sans les congeler



Joël effectue en moyenne 4h30 de route par jour et livre 35 repas.

Ci-dessus, Cid, un des premiers bénéficiaires du portage de repas.

QUESTIONS/RÉPONSES QUOI DE NEUF EN 2010 ?

Pour répondre aux besoins, trois nouvelles prestations et des animations santé verront le jour en avril 2010 !

Ayant du mal à me déplacer, comment changer une ampoule qui m'est difficilement accessible ou enlever la mauvaise herbe de mon jardin ?

☞ Dans le cadre des prestations “menu bricolage” et “petit jardinage”, un agent effectuera les petits travaux qui permettent d'améliorer le cadre de vie des bénéficiaires et garantir un habitat sécurisé.

Je n'ai pas de véhicule. Comment me rendre chez le médecin, faire mes courses ou aller dans un centre administratif ?

☞ Grâce à la prestation “accompagnement individualisé”, un agent social conduira les bénéficiaires dans un véhicule aménagé, et veillera sur eux tout le temps du déplacement.

Je souhaite recevoir des conseils et des informations pour faire face à la dépendance...

☞ Des animations de prévention santé - ateliers mémoire, art thérapie, conférences animées par des professionnels - seront organisées dans les douze communes du SIVoM Val de Banquière.

Grâce à une collaboration entre les communes, les aides à domicile employées par le SIVoM interviennent sur tout le territoire et renforcent les rangs des CCAS déjà existants en cas de besoin.

Aide à domicile

ENTRETIENS

Rencontre avec les bénéficiaires

Les cinq aides à domicile employées par SIVoM Val de Banquière ont des doigts de fées et de l'énergie à revendre ! Leurs missions : apporter assistance à la vie quotidienne, un soutien moral, une aide administrative et prévenir la dépendance. Douze bénéficiaires leur font déjà confiance. Patricia, auxiliaire de vie, nous emmène à la rencontre de quatre d'entre eux.

Augusta, de Falicon

Comment avez-vous connu la prestation "Aide à Domicile" du SIVoM ?

Augusta : À la sortie de l'hôpital, César, mon mari, a eu besoin de quelqu'un pour s'occuper de lui. J'ai fait des démarches auprès d'une association privée mais malheureusement, il y avait un manque de personnel et je suis restée plus d'un mois sans aide. Fin mai 2009, la Mairie de Falicon m'a informée que le SIVoM créait une nouvelle prestation et m'a dirigée vers lui.

Que vous apporte une aide à domicile ?

Augusta : Elle effectue des tâches ménagères, elle s'occupe de César, nettoie son masque à oxygène... Je profite de ce moment pour me reposer !

Patricia : Oui, je fais beaucoup de tâches ménagères, ce qui permet de soulager la famille. Une personne dépendante demande

de l'attention et cela peut être difficile pour son entourage. Pour que le bénéficiaire se porte bien, il faut avant tout que les membres de sa famille aient le moral. Lorsque je viens, ils ont un peu de temps pour eux.

Combien de fois Patricia vient chez vous ?

Augusta : Pour environ 100€ (2,85€ par heure), César a droit à 35h d'aide à domicile par mois. Mais je sais que cela dépend des personnes.

Patricia : Oui, la tarification est très variable selon les bénéficiaires. Si la personne possède de faibles revenus, une grande partie de la prestation, voire la totalité, est prise en charge par des organismes. Pour les autres, les tarifs sont quand même bas, de 2€ à 12€/heure !

Augusta : C'est sûr, il y a des avantages. Une maison de retraite c'est

Si vous avez 60 ans ou plus, vous pouvez faire une demande d'aide financière (APA) auprès du Conseil Général qui élaborera avec vous votre "plan d'aide personnalisé". Ce plan comporte le nombre d'heures d'aide à domicile et le montant de l'allocation auxquels vous avez droit. Il est calculé selon vos revenus et le degré de votre dépendance.

Si vous avez moins de 60 ans, une prise en charge financière est également possible au titre de la "prestation de compensation du handicap" ou de "l'allocation compensatrice tierce personne".

“Si les aides à domicile ont chacune leur caractère propre, les bénéficiaires, eux aussi, sont très variés. Nous intervenons auprès de personnes de tout âge, de 55 à 91 ans, qui n’ont pas les mêmes besoins. Certaines personnes sont totalement dépendantes, d’autres ont simplement besoin « d’heures de confort ».

Egalement, les familles font appel à nous pour diverses raisons : nécessité d’avoir du temps libre, du repos... Les proches de **Pierrette** nous ont contactés car ils travaillent, ils ont donc besoin d’une personne pour veiller sur elle la journée.

Ensemble, nous nous promenons, faisons des courses, discutons beaucoup. Pour une question de pudeur, c’est parfois plus facile pour les bénéficiaires de confier leurs tracas à une aide à domicile plutôt qu’à leur famille”.

Patricia.

2 500€ par mois, et c’est difficile d’y rentrer : plus d’un an d’attente quelques fois !

Patricia : Et tous les bénéficiaires ont

droit à 50% de déduction fiscale. Pour ceux qui ne paient pas d’impôt, l’administration les rembourse directement par chèque (*crédit d’impôt*).

César, de Tourrette-Levens

Différentes aides à domicile s’occupent de votre épouse Henriette ?

César : Oui, mais cela n’est pas dérangeant. Les aides à domicile notent dans un cahier de liaison qui reste chez moi tout ce qu’elles ont fait durant leur temps de travail : laver le sol, faire manger Henriette, ranger la cuisine... Elles savent ainsi qui a fait quoi, et ne se répètent pas dans leurs tâches.

Patricia : Toutes les aides à domicile sont différentes, certaines vont faire plus de ménage, d’autres dialoguent

beaucoup. L’équipe est très complémentaire. Le mot d’ordre commun à toutes c’est de privilégier le contact. Même si la personne est totalement dépendante et ne peut plus répondre verbalement, il faut toujours être à son écoute. Cela passe par la parole, des gestes, des regards.

Le Service est donc bien organisé...

César : L’administration m’appelle tous les vendredis soirs pour élaborer mon planning, je sais donc qui va venir et quand. Je bénéficie également du portage de repas alors je connais bien les agents. Ils sont très disponibles.



Augusta entourée des aides à domicile du SIVoM

Angèle, de St-Martin-Du-Var

Avez-vous confiance dans les aides à domicile ?

Angèle : Depuis le début de l’inscription de Jacques, il y a toujours eu beaucoup de dialogue avec l’administration. Le bureau est réceptif aux

problèmes que l’on peut rencontrer, par exemple si on préfère une aide à domicile, ou si on veut changer l’horaire de sa venue. J’ai rempli le dossier d’inscription avec ma fille, mais je sais que l’administration aide les personnes qui ne peuvent pas s’en

occuper, ou qui n’ont pas leur entourage disponible.

Patricia : l’agent est là pour aider : outre le ménage, elle aide à faire les courses, à la gestion du budget, apporte une aide administrative, si besoin... La confiance est primordiale.

« Il faut faire ce métier avec beaucoup d’indulgence, de patience et aimer les personnes âgées. Il faut privilégier de plus en plus l’autonomie de la personne, ne jamais imposer les prestations »



Les bénéficiaires sont toujours en contact avec le Pôle Administratif



Inscrit depuis mai 2009, Jacques a été le premier bénéficiaire de la prestation Aide à Domicile. Ici avec Patricia.

Contrat de Rivière,

Une cinquantaine de canards et une poule d'eau (si, si) ont été aperçus dans la Banquière, à Saint-André de la Roche. Peut-on y voir un regain du milieu aquatique ? Depuis 2002, le SIVoM Val de Banquière, associé au Syndicat Intercommunal des Paillons, œuvre à la mise en place d'un Contrat de Rivière, un programme d'actions visant à atteindre 5 objectifs : améliorer la qualité de l'eau, préserver et valoriser le patrimoine naturel, garantir la protection contre les crues, assurer une bonne gestion de l'eau, et sensibiliser les citoyens à la protection de ce patrimoine.

Prévenir les inondations

Les temps ont bien changé depuis que nos grands-parents se baignaient et pêchaient dans la Banquière ! En quelques années, la forte industrialisation et l'urbanisation ont eu raison des eaux limpides et des berges verdoyantes. Mais redessiner le paysage fluvial ne fût pas sans conséquence. Les inondations de 1994, encore dans les mémoires, en sont un triste exemple. La volonté de prévenir les catastrophes naturelles ou écologiques (pollution des eaux par les stations d'épuration vétustes), amena les pouvoirs publics à réagir.

Le Syndicat Intercommunal des Paillons, le SIVoM Val de Banquière et la Communauté Urbaine de Nice ont défini, à partir d'études préalables, les actions à mettre en œuvre pour réhabiliter et sauvegarder le bassin versant. Ces études, ces actions, ainsi que les objectifs à atteindre, ont été retranscrits dans le "Contrat de Rivière des Paillons".

Réhabiliter le bassin versant

Le "Contrat de Rivière" porte sur le "bassin versant", un territoire de plus de 250 km² drainé par le Paillon.

Ce fleuve se compose de cinq affluents principaux : la Paillon de l'Escarène, le Paillon de Contes, le Laghet, la Banquière et le Paillon de Nice. Au total, 20 communes - dont 5 adhérentes au SIVoM Val de Banquière (Levens, Tourrette-Levens, Falicon, Saint-André de la Roche et La Trinité) - sont directement concernées par la vie de ces affluents.

Continuer les actions

Le 19 février, les communes intéressées signeront le **Contrat de Rivière pour une période de cinq ans**, car, si de nombreux aménagements ont déjà été réalisés par divers maîtres d'ouvrage (remplacement de la station d'épuration à Tourrette-Levens par la CANCA par exemple), le chemin reste encore long pour trouver un juste équilibre entre enjeux humains et respect de l'environnement.

Le SIVoM et les communes signataires du Contrat, s'engageront à entretenir la ripisyle de la Banquière, à prévenir les inondations en confortant les berges, à sensibiliser les citoyens. En ce qui concerne l'amélioration des ensembles paysagers, des réflexions sont en cours pour mettre en valeur certains sites, comme ceux de Brocarel (en 2011) ou de la grotte de la Fuon Cauda (en 2012).

Depuis 1981, près de 150 Contrats de Rivière et de Baie ont été engagés. Ils sont pour une large part en cours de réalisation ou achevés. Plus de 10 % du territoire national est concerné.

